Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260407-2026_04_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 31 mars 2026 qui a été adressée par le Maire, Clément LE FRANC, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présent(e)s :

LE FRANC Clément, ESPITALIER-NOËL Ludovic, MERCIER Françoise, BRUNEL Pascale, VIDOR Rémi, LE DUC Marine, BAUDRY Christophe, LE DIOT Marie-Laure, ROUSSEL Sylvain, LE METOUR Jean Noël, SERRE Pascal, SEVENO Bertrand, GONIDEC Jean-Marc, RAUD Gaelle, MESSÉ-BOUILLARD Carole, PONSOT Claire, EON Marjorie, KERLIDOU Estelle, SCHERPEREEL Laure, COHEN Kévin, JACOB Christine, FACCHINETTI Régis, MAHJOUB Ismahan, THÉOU François, VETTER Jean, PIC Jessica, LAUNAY Caroline

Absent(e)s :

LE GALL Bruno, qui a donné pouvoir à LE FRANC Clément,

GAUDICHEAU Benoît, qui a donné pouvoir à ESPITALIER-NOËL Ludovic,

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Ludovic ESPITALIER-NOËL.

2026-04-01- - Commissions municipales – Désignation, fixation des sièges à pourvoir et désignation des membres

Rapporteur : Clément LE FRANC

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est donc proposé de créer les commissions suivantes :

- Commission Finances,
- Commission Sports, culture, vie associative et animation de la ville,
- Commission Urbanisme, aménagements et mobilités,
- Commission Petite enfance, enfance, jeunesse et vie scolaire

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260407-2026_04_01-DE

Monsieur le Maire propose de constituer :

- la commission Urbanisme, aménagements et mobilités de onze membres, entraînant une répartition des sièges à hauteur de neuf pour la liste « Ensemble pour Séné », un membre pour la liste « Séné Avenir et Solidarité » et un membre pour la liste « La nouvelle dynamique pour Séné »,

- les autres commissions de dix membres, entraînant une répartition des sièges à hauteur de huit pour la liste « Ensemble pour Séné », un membre pour la liste « Séné Avenir et Solidarité » et un membre pour la liste« La nouvelle dynamique pour Séné ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

CREE les commissions telles que prévues ci-dessus,

DESIGNE les membres suivants pour siéger au sein des commissions :

Commission Finances	Clément LE FRANC Bruno LE GALL Françoise MERCIER Claire PONSOT Rémi VIDOR Ludovic ESPITALIER NOEL Christophe BAUDRY Pascale BRUNEL Régis FACCHINETTI Caroline LAUNAY
Commission Sports, culture, vie associative et animation de la ville	Clément LE FRANC Bruno LE GALL Pascale BRUNEL Gaelle RAUD Kévin COHEN Laure SCHERPEREEL Estelle KERLIDOU Pascal SERRE Jean VETTER Caroline LAUNAY
Commission Urbanisme, aménagements et mobilités	Clément LE FRANC Françoise MERCIER Bertrand SEVENO Jean Noel LE METOUR Carole MESSÉ-BOUILLARD Sylvain ROUSSEL Christophe BAUDRY Christine JACOB Ludovic ESPITALIER NOEL Jessica PIC Caroline LAUNAY

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260407-2026_04_01-DE

Commission Petite enfance, enfance, jeunesse et vie scolaire	Clément LE FRANC Marie Laure LE DIOT Marine LE DUC Benoit GAUDICHEAU Marjorie EON Kévin COHEN Jean-Marc GONIDEC Estelle KERLIDOU François THEOU Caroline LAUNAY

Fait et délibéré avec les membres présents,

Séné, le 10 avril 2026

Le Maire,



Clément LE FRANC

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 10 avril 2026
et publication le 10 avril 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.